



Union Nationale des Experts Traducteurs Interprètes près les Cours d'Appel

Membre de la Fédération Internationale des Traducteurs (FIT) et de l'Association Européenne des Traducteurs et Interprètes Juridiques (EULITA)

Siège social : c/o Fondation CEDIAS, 5 rue Las Cases, 75007 PARIS

Prestataire de formation enregistré à la Préfecture de Paris sous le n° 11 75 42095 75

INVITATION

La section de l'UNETICA du ressort de la cour d'appel de Rennes organise à l'intention des experts traducteurs et/ou interprètes une formation ayant pour sujet

« Attributions, compositions et modes de fonctionnement du tribunal de commerce, du conseil de prud'hommes et de leurs greffes » (9-12 h)

« Interprétation des textes régissant notre activité (R. 110/111/114/122 CPP, décret 2015-1869) » (14-17 h)

Cette formation aura lieu le **vendredi 21 avril 2017 de 9 h à 17 h**
à la **Cité Judiciaire, 7 rue Pierre Abélard, 35031 RENNES**

- Le Tribunal de commerce sera présenté par **Mme BENOIST**, Présidente du Tribunal de commerce de Rennes et le Conseil de prud'hommes par **Mme Kristina DANIEL**, secrétaire générale de l'UNETICA, expert traductrice interprète en langue russe près la cour d'appel de Caen.

- L'exposé sur l'interprétation des textes régissant notre activité sera présenté par **M. Louis BAUCHER**, président de l'UNETICA, expert traducteur interprète en langue allemande près la cour d'appel de Caen. Il se fondera sur l'état des discussions en cours avec la Chancellerie (réunion du 28 février 2017 à Paris). Les conséquences pratiques de notre affiliation au régime général de la sécurité sociale à compter du 01-01-2016 seront également évoquées. Une large place sera réservée à vos questions.

Il est demandé une participation de **15 €** pour les adhérents de l'UNETICA et de **50 €** pour les non adhérents. Un support de formation sera remis à chaque participant.

Une attestation de formation vous sera remise à l'issue de la formation. Elle tiendra lieu de facture. Aucune attestation ne sera délivrée ultérieurement.

L'UNETICA étant un prestataire de formation enregistré à la Préfecture de Paris (n° 11 75 42095 75), nos formations peuvent être prises en charge par le FIF-PL (réservé aux ETI ayant un numéro SIRET). Pour obtenir le formulaire de demande de prise en charge, veuillez aller sur le site <http://www.fifpl.fr/>. Si vous effectuez votre première demande, vous devrez d'abord créer un compte dans l'espace adhérent.

Comptant sur votre présence, veuillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos sincères salutations.

Anita LE MOULEC

Expert traductrice et interprète en langue anglaise
près la cour d'appel de Rennes
anita.lemoulec@free.fr

Julie GUIBERT-LA DINH

Expert traductrice et interprète en langues anglaise et espagnole près la cour d'appel de Rennes
contact@traduction-julieguibert.com

NB : La présente invitation est envoyée uniquement par courriel.

Par respect pour les intervenants et afin de ne pas retarder les travaux, nous vous demandons d'être ponctuels.



Union Nationale des Experts Traducteurs Interprètes près les Cours d'Appel
 Membre de la Fédération Internationale des Traducteurs (FIT) et de l'Association Européenne des Traducteurs et Interprètes Juridiques (EULITA)
 Siège social : c/o Fondation CEDIAS, 5 rue Las Cases, 75007 PARIS
 Prestataire de formation enregistré à la Préfecture de Paris sous le n° 11 75 42095 75

BULLETIN D'INSCRIPTION

à la formation

« **Attributions, compositions et modes de fonctionnement du tribunal de commerce, du conseil de prud'hommes et de leurs greffes** » (9-12 h)

« **Interprétation des textes régissant notre activité (R. 110/111/114/122 CPP, décret 2015-1869)** » (14-17 h)

A retourner pour le **samedi 15 avril 2017** dernier délai à :

Julie Guibert - 48 rue Grande Biesse - 44 200 Nantes

contact@traduction-julieguibert.com

.....

Nom, prénom

Expert traducteur et/ou interprète en langue

Inscrit depuis l'année

Adresse

CP COMMUNE

E-mail : Tél. :

- Participera à la formation du vendredi 21 avril 2017.
- Adhérent UNETICA à jour de sa cotisation 2017 : **15 €**
- Non adhérent : **50 €**

joindre un chèque à l'ordre de l'UNETICA (inscription uniquement par courrier/lettre prioritaire)

Attention ! Pour des raisons d'organisation, cette inscription est ferme et définitive. Elle ne pourra donner lieu à remboursement.

Cadre réservé à l'association

Date d'arrivée : Règlement joint : €

Dossier complet : oui - non Pièce manquante :